

# Convention médicale 2016



Facturation : ce qui change au 1<sup>er</sup> novembre 2017

Gynécologue et Gynécologue Obstétricien

## Quel équipement pour facturer les nouvelles consultations ?

La convention médicale 2016 prévoit la création de 25 nouveaux codes actes pour les actes complexes et très complexes.

Pour respecter le secret médical et conformément aux préconisations de la CNIL, les codes facturation affinés ne doivent pas être transmis aux organismes d'Assurance Maladie obligatoires et complémentaires.

Votre logiciel de facturation à jour convention médicale les transpose automatiquement en code générique.

Vous disposez :

D'une solution de facturation à jour convention médicale (solution cible) :



**Saisissez les nouveaux codes facturation affiné**

D'une solution de facturation non à jour convention médicale (solution transitoire) ou utilisez une feuille de soins papier :



**Saisissez manuellement les codes agrégés qui seront transmis dans la facturation. Le code affiné de ces consultations et majorations devra être enregistré dans le dossier patient**

Pour vérifier si votre solution est compatible convention médicale 2016 : consultez la rubrique *En savoir plus*.



## LES NOUVELLES CONSULTATIONS

Médecin tous secteurs d'exercice

Code facturation affiné



Saisir si solution à jour  
(solution cible)

Code agrégé



Saisir si solution non à jour  
(solution transitoire)  
ou sur FSP

### Consultation de Contraception et de Prévention

#### CCP

#### Quel patient ?

Jeunes filles de 15 à 17 ans inclus

#### Comment ?

Information sur les méthodes contraceptives et sur les MST / conseille, prescrit et explique l'emploi de la méthode choisie et ses éventuelles interactions médicamenteuses / conclusions dans le dossier patient / la patiente peut demander l'anonymat de sa facture. Le médecin devra alors utiliser le NIR Anonyme « contraception » : 2 55 55 55 CCC 042/XX (CCC étant le numéro de la caisse et XX la clé de contrôle) et indiquer la date de naissance réelle de l'assurée

#### Quand ?

Possibilité de facturer une seule fois par patiente

**CCP = 46 €**

*Facturée à tarif opposable et prise en charge à 100% et en tiers payant*



## LES NOUVELLES MAJORATIONS (dans le cadre du parcours de soins coordonnés)

Médecin secteur 1 et secteur 2 OPTAM

Code facturation affiné



Saisir si solution à jour  
(solution cible)

Code agrégé



Saisir si solution non à jour  
(solution transitoire)  
ou sur FSP

Exemple

**Pathologie  
Endocrinienne de la  
Grossesse**

**PEG**

**Quel patient ?**

Femme enceinte ayant une pathologie endocrinienne

**Comment ?**

Mise en œuvre de la prise en charge en lien avec le médecin traitant, avec l'instruction des critères de surveillance / oriente vers le niveau de maternité adéquat / retour médecin traitant

**Quand ?**

Possibilité de facturer 4 fois au plus par grossesse

**MCX**

CS + MPC + MCS + **PEG (16 €)** = 46 €

*La PEG est facturée à tarif opposable*

**Première consultation de  
Prise en charge d'un  
couple dans le cadre de  
la Stérilité**

**MPS**

**Quel patient ?**

Couple lors de la première consultation pour la prise en charge de la stérilité

**Comment ?**

Présentation du rendu du bilan diagnostic réalisé, les stratégies thérapeutiques et les probabilités de réussite en termes de naissance pour permettre au couple de participer à la prise de décision, ainsi que le rappel de la réglementation / retour médecin traitant

**Quand ?**

Possibilité de facturer une seule consultation par couple lors de l'initiation de la prise en charge

**MCX**

CS + MPC + MCS + **MPS (16 €)** = 46 €



Code facturation affiné

Code agrégé

Exemple

**Première consultation  
Thrombophilie Grave**

**PTG**

**Quel patient ?**

Patient porteur d'une thrombophilie grave héréditaire déjà diagnostiquée

**Comment ?**

Rédaction d'un compte rendu qu'il transmet au médecin traitant / possibilité de procéder à la prescription du traitement en collaboration avec le médecin traitant chargé du suivi habituel et de l'application de la thérapeutique / retour médecin traitant

**Quand ?**

Possibilité de facturer une seule consultation par praticien et par patient lors de l'initiation d'un traitement, d'une surveillance ou au cours de la même grossesse

**MCX**

CS + MPC + MCS + **PTG (16 €)** = 46 €

**Malformation  
congénitale et Maladie  
grave du fœtus**

**MMM**

**Quel patient ?**

Parents en cas de malformation congénitale ou de maladie grave du fœtus

**Comment ?**

Information des parents de la pathologie, des conséquences pour l'enfant, du pronostic à moyen et long terme et des différentes prises en charge possibles / orientation le cas échéant vers une équipe spécialisée pour la poursuite de la prise en charge. Selon la pathologie diagnostiquée, information et coordination de cette prise en charge avec les autres intervenants médicaux / retour médecin traitant

**Quand ?**

Possibilité de facturer une seule fois par patient, lors de l'initiation de la prise en charge

**MTX**

CS + MPC + MCS + **MMM (30 €)** = 60 €

**Majoration pour  
information Initiale et  
mise en place Stratégie  
thérapeutique**

**MIS**

**Quel patient ?**

Après consultation d'annonce pour une pathologie grave : cancer, pathologie neurologique avec potentiel évolutif et/ou à caractère chronique, pathologie neurodégénérative

**Comment ?**

Information et organisation de la prise en charge / orientations thérapeutiques inscrites dans le dossier médical

**Quand ?**

Possibilité de facturer une seule fois par patient

**MTX**

CS + MPC + MCS + **MIS (30 €)** = 60 €



## Nouveaux codes et tarifs associés en métropole et outre-mer

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
CCP	46 €			55,20 €		
MCX			16 €			
MTX			30 €			

## En savoir plus

Sur les solutions de facturation SESAM-Vitale compatibles convention médicale :

- La liste des solutions agréées et homologuées, dans le catalogue des produits, sur le site du GIE SESAM-Vitale : [www.sesam-vitale.fr](http://www.sesam-vitale.fr)
- La liste des logiciels agréés sur le site du CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) : [www.cnda.ameli.fr](http://www.cnda.ameli.fr)

